
Français

L'épreuve de Français est une épreuve ponctuelle terminale anticipée, affectée du coefficient 10. Elle se compose :

- a) d'une épreuve ponctuelle terminale écrite anticipée de 3 heures affectée du coefficient 5 ;
- b) d'une épreuve ponctuelle terminale orale anticipée de 20 minutes affectée du coefficient 5. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

Elle est identique pour tous les candidats (évalués en modalité CCF et hors CCF).

L'épreuve est évaluée par un(e) enseignant(e) de français, à l'aide d'une grille nationale critériée d'évaluation.

a. EPT écrite anticipée

La durée totale de l'épreuve est de 3 heures.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier les compétences acquises en français tout au long de la scolarité et notamment les compétences suivantes développées dans le cadre du module C1 :

- Lire, interpréter et confronter des textes littéraires ;
- Mobiliser une culture littéraire et artistique au service de l'analyse et de l'expression ;
- Développer une argumentation cohérente et nuancée ;
- Exercer de manière raisonnée sa faculté d'invention ;
- S'exprimer correctement à l'écrit.

L'épreuve prend appui sur un corpus de trois textes littéraires.

Le sujet comporte deux parties : l'une vérifie les compétences de lecture et d'analyse, l'autre vérifie les compétences d'argumentation.

Dans la première partie, le candidat doit répondre à deux questions : l'une portant sur la confrontation du sens et des enjeux des textes, et l'autre interrogeant sur un axe de lecture de l'un de ces textes.

Dans la seconde partie, le candidat choisit entre deux sujets :

- Soit un essai argumentatif en relation avec le corpus ;
- Soit une écriture d'invention à visée argumentative.

L'écriture d'invention s'inscrit dans une situation de communication définie par l'énoncé et peut prendre des formes variées : lettre, lettre ouverte, discours oratoire, dialogue inséré dans le récit ou dialogue théâtral, monologue délibératif. Pour chaque sujet d'invention sont précisés une consigne de longueur et le statut de l'émetteur. Pour développer son argumentation (qu'il s'agisse de l'essai ou de l'écriture d'invention), le candidat s'appuie sur le corpus, sur les textes étudiés en classe ainsi que sur ses lectures et sa culture personnelle.

L'essai et l'écriture d'invention ne doivent pas être signés par le candidat, ce qui constituerait une fraude à l'examen.

Modalités d'évaluation

Elle est réalisée par un(e) enseignant(e) de français, à l'aide d'une grille nationale critériée d'évaluation et d'indications de correction précisant les critères d'évaluation.

Le barème général est le suivant :

- Lire et analyser les textes littéraires : 8 points
- Développer une argumentation cohérente et nuancée : 8 points
- S'exprimer correctement à l'écrit : 4 points (pour l'ensemble de la copie)

Le grille est consultable en cliquant que le lien joint

https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/examens/epreuves-terminales/grilles/bac-techno/grille-stav-a1-fr-ecrit.pdf

b. EPT orale anticipée

L'épreuve d'une durée totale de 50 minutes se compose de deux parties : un exposé de 10 minutes (précédé d'un temps de préparation de 30 minutes) et un entretien de 10 minutes.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier les compétences acquises en français tout au long de la scolarité et notamment les compétences suivantes développées dans le cadre du module C1 :

- Communiquer dans une situation orale définie,
- S'appropriier le sens et les enjeux des textes et des œuvres,
- Mettre en relation le texte et l'œuvre littéraire avec d'autres modes d'expression artistiques,
- Formuler une appréciation critique et/ou une émotion esthétique justifiée.

L'épreuve comporte deux parties :

- Un exposé d'une durée de 10 minutes qui vérifie les capacités à s'exprimer à l'oral et à mettre en œuvre un développement argumenté au service d'une interprétation ;
- Un entretien d'une durée de 10 minutes qui vérifie les capacités à dialoguer avec le jury et à mettre en œuvre des critères d'analyse et d'appréciation des différents modes d'expression artistiques.

Modalités d'évaluation

Elle est réalisée par un(e) enseignant(e) de français, à l'aide d'une grille nationale critériée d'évaluation.

L'EPT orale anticipée prend appui sur un texte littéraire étudié au cours de l'année (extrait d'œuvre intégrale ou texte issu d'un groupement de textes) ainsi que sur les prolongements artistiques et culturels qui en ont accompagné l'étude.

Le candidat se présente le jour de l'examen avec :

- Le descriptif du travail de l'année comprenant notamment les textes et les œuvres littéraires et artistiques sélectionnés par l'enseignant ;
- Les photocopies des textes et des documents iconographiques retenus par l'enseignant pour l'oral ;
- Un exemplaire de chaque œuvre intégrale ayant fait l'objet d'une lecture analytique et/ou littéraire.

Première partie : Exposé (10 points)

Le jury propose un texte choisi exclusivement parmi ceux présentés et sélectionnés pour l'oral dans le descriptif, transmis au jury à l'avance par l'enseignant. En aucun cas, l'interrogation ne pourra porter sur un texte abordé selon le mode de la lecture cursive ni sur un support autre qu'un texte littéraire. Le jury formule une question qui invite le candidat à présenter et contextualiser l'extrait ainsi qu'à mettre en évidence ses enjeux.

Le candidat propose une lecture expressive à haute voix de la totalité ou d'une partie du texte sur lequel il est interrogé, avant ou au cours de son étude et répond à la question posée sous la forme d'un exposé construit, argumenté et illustré. Le texte ne fera pas l'objet d'une explication linéaire

Seconde partie : Entretien (10 points)

L'entretien prend appui sur les propos du candidat et permet d'approfondir la connaissance de l'œuvre ou du groupement de textes ainsi que les relations établies avec d'autres œuvres artistiques étudiées au cours de l'année. Il permet également au candidat d'exprimer une appréciation et/ou une émotion qui peut porter sur l'œuvre lue en lecture cursive.

Descriptif du travail de l'année : lectures et activités

Il se conforme au référentiel de formation du module C1 du baccalauréat technologique, série STAV. Son objectif est d'informer le jury, avec clarté et précision, des lectures et activités conduites au cours de l'année.

Sa mise en page est tabulaire et conforme à la trame proposée dans la présente note de service pour faciliter la lecture de l'examineur.

Chaque jury reçoit à l'avance, dans son établissement, les descriptifs des candidats qu'il aura à évaluer.

Ce descriptif comprend :

- La présentation des différentes séquences réalisées au cours de l'année (titre et problématique de chaque séquence, objectifs visés, activités, etc.) ;
- La mention explicite des 12 à 15 textes issus des œuvres intégrales ou des groupements pouvant donner lieu à une interrogation dans le cadre de l'exposé de l'épreuve orale anticipée. Les textes sélectionnés pour l'oral sont exclusivement littéraires¹;
- La mention des prolongements artistiques et culturels qui ont permis de faire dialoguer ces textes et œuvres littéraires avec des œuvres relevant des autres arts ou des éclairages critiques et notamment la mention précise des œuvres artistiques ne pouvant être photocopiées (œuvres musicales, cinématographiques, performances, etc.) ;
- La mention des lectures complémentaires proposées à la classe parmi lesquelles au moins une œuvre intégrale proposée par l'enseignant(e) en lecture cursive, en prolongement de l'étude des thématiques et des problématiques abordées au cours de l'année.

Textes étudiés

Les élèves inscrits à l'examen en modalité HCCF transmettent leurs descriptif et textes, auprès de leur MIREX de référence, selon les mêmes modalités de présentation, dans le respect des consignes des MIREX et du calendrier national des épreuves.

Trame de présentation tabulaire du descriptif :

Code Indexa de l'établissement (numéro UAI) (pour les inscriptions en modalité CCF)		
SÉQUENCE n°1	POUR L'EXPOSÉ	POUR L'ENTRETIEN
Titre de la séquence (Intitulé du groupement de textes ou titre de l'œuvre intégrale) Problématique Objectifs	Lectures analytiques ou littéraires Indiquer clairement les références exactes et la date du texte ou de l'œuvre. Ne pas préciser le projet de lecture de chaque texte pour ne pas alourdir le document. Présenter les textes dans l'ordre de la séquence et pas dans l'ordre chronologique. Textes sélectionnés pour l'oral : - -	Textes et documents non textuels (de toute nature) abordés selon d'autres modalités de lecture (à préciser : lecture oralisée, lecture d'images, lecture comparée...) Orientations et approches synthétiques (pour l'œuvre intégrale) Lectures cursives (longs extraits lus en classe ou de façon autonome, au moins une œuvre intégrale)

¹ Deux œuvres intégrales –récit et théâtre-, un groupement de textes poétiques- issus ou non d'un même recueil -, un groupement de textes de littératures d'idées.

		Autres activités : travaux d'écriture (codifiée, créative, collaborative...), activités orales diverses, supports scripto-visuels, productions numériques, cinéma, visite, rencontre, concours...
SÉQUENCE n°2	POUR L'EXPOSÉ	POUR L'ENTRETIEN
Titre de la séquence Problématique Objectifs	Lectures analytiques ou littéraires Textes sélectionnés pour l'oral : - -	Textes et documents non textuels (de toute nature) abordés selon d'autres modalités de lecture Orientations et approches synthétiques Lectures cursives Autres activités
SÉQUENCE n°...	POUR L'EXPOSÉ	POUR L'ENTRETIEN
...

Le grille est consultable en cliquant que le lien joint

https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/examens/epreuves-terminales/grilles/bac-techno/grille-stav-a2-fr-oral.pdf